



Dans quelques jours nous serons heureux d'accueillir vos enfants pour la nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent, vous permettront de préparer au mieux la rentrée avec eux.

SECONDES
rentrée 2009 / 2010

Mercredi 2 septembre

16 h 30 à 18 h 30 : vente des livres

Judi 3 septembre 2009

à partir de 8 h 45

Mercredi 2 septembre

**Pour la remise des livres commandés
 mercredi 2 septembre de 16 h 30 à 18 h 30 en salle 302**

N.B Par l'organisation de la vente des livres, l'Etablissement rend un service aux parents. Par conséquent, il est demandé de respecter les consignes et les créneaux de vente mercredi 2 septembre de 16 h 30 à 18 h 30.

Judi 3 septembre

Attention : pas de ramassage scolaire le matin
 ne fonctionne que pour le retour (départ des bus à 15 h 30)

	2.1	2.2	2.3	2.4	2.5
	A partir de 8 h 45 Accueil dans la cour du Lycée Accès par le parking du lycée (droite de l'Etablissement)				
Prise en charge par le professeur principal	09 h 00 à 11 h 20 Mme Erismann en salle 215	09 h 00 à 11 h 20 M. Dangel en salle 217	09 h 00 à 11 h 20 Mme Schmitt en salle 222	09 h 00 à 11 h 20 Mme Jenner En salle 203	09 h 00 à 11 h 20 M. Hierholzer en salle 219
Repas	11h 30	11 h 30	11 h 30		11 h 30
	Récréation jusqu'à 13 h 45				
13 h 45 à 15 h 30	Horaire selon EdT				
15 h 30	Fin des cours				
15 h 45	Départ des bus				

Vendredi 4 septembre 2008 **pas cours**

Feuille d'autorisations



Feuille verte jointe à l'envoi , à remplir et à rendre obligatoirement
pour Jeudi 3 septembre 2009

Elle est valable pour l'année scolaire. Toute autre autorisation devra être formulée au préalable, par le biais du carnet de liaison.

1 / Heure régulière d'arrivée et de sortie des élèves :

S'il n'utilise pas les transports scolaires

Dans la cadre de son emploi de temps habituel

- **l'élève externe** est présent dans l'établissement du premier au dernier cours de la demi-journée, permanences intermédiaires incluses.
- **l'élève demi pensionnaire ou un externe qui prend occasionnellement un repas au lycée** est présent du premier au dernier cours de la journée, permanences intermédiaires comprises.

S'il utilise les transports scolaires

L'élève est présent dans le lycée de l'arrivée au départ des bus sauf autorisation d'entrée ou de sortie. A ces moments là il est conduit ou cherché par ses parents ou bien il se déplace par ses propres moyens et n'utilise donc pas les transports.

Dans tous les cas (hors autorisation d'entrée et de sortie signée par les parents), tout élève présent dans le lycée et n'ayant pas cours , doit obligatoirement se rendre en permanence ou en étude.

2 / Autorisations d'entrée et de sortie en cas d'absence d'un professeur

En cas d'absence d'un professeur, seuls les élèves pouvant justifier d'une autorisation écrite de leurs parents ou de leur représentant légal pourront arriver plus tard au lycée ou pourront quitter plus tôt que d'habitude.

3 / Elève majeur.

Les parents signeront toutes les autorisations ou autoriseront, par lettre adressée au censeur, leur fils ou fille majeur(e) à signer seul(e) ses autorisations.



TERMINALES et PREMIERES

rentrée 2009 / 2010

vendredi 4 septembre 2009

Dans quelques jours nous serons heureux d'accueillir vos enfants pour la nouvelle année scolaire.

Les informations qui suivent, vous permettront de préparer au mieux la rentrée avec eux.

Jeudi 3 septembre 2009

PAS COURS

Vendredi 4 septembre 2009

➤ à 08 h 15 : Rentrée des élèves (bus circuleront normalement)

T ES 1	M. BOREY	Salle 204
T ES / L	Mme ARNOULD	Salle 202
T S 1	M FORESTI	Salle 206
T S 2	Mme SILVA	Salle 203
1 ES1	Mme GUINCHARD	Salle 201
1 ES / L	Mlle PILLON	Salle 206
1 S1	Mme VIRY	Salle 220
1 S2	Mme TARTEIX	Salle 215

➤ de 08 h 15 à 10 h 00 :

Les élèves seront pris en charge par leur professeur Principal jusqu'à 10 h 00.

Retrait des manuels des classes de Premières et Terminale : les élèves seront cherchés par un surveillant

Les élèves sont priés d'apporter un chèque correspondant à la facture des livres jointe à cet envoi

N.B Par l'organisation de la vente des livres l'Etablissement rend un service aux parents. Par conséquent, il est demandé de respecter les consignes.

➤ à partir de 10 h 15 : cours suivant l'horaire normal.



Feuille d'autorisations

Feuille verte jointe à l'envoi , à remplir et à rendre obligatoirement
Pour vendredi 4 septembre 2009

Elle est valable pour l'année scolaire. Toute autre autorisation devra être formulée au préalable, par le biais du carnet de liaison.

1 / Heure régulière d'arrivée et de sortie des élèves :

S'il n'utilise pas les transports scolaires

Dans la cadre de son emploi de temps habituel

- **l'élève externe** est présent dans l'établissement du premier au dernier cours de la demi-journée, permanences intermédiaires incluses.
- **l'élève demi pensionnaire ou un externe qui prend occasionnellement un repas au lycée** est présent du premier au dernier cours de la journée, permanences intermédiaires comprises.

S'il utilise les transports scolaires

L'élève est présent dans le lycée de l'arrivée au départ des bus sauf autorisation d'entrée ou de sortie. A ces moments là il est conduit ou cherché par ses parents ou bien il se déplace par ses propres moyens et n'utilise donc pas les transports.

Dans tous les cas (hors autorisation d'entrée et de sortie signée par les parents), tout élève présent dans le lycée et n'ayant pas cours , doit obligatoirement se rendre en permanence ou en étude.

2 / Autorisations d'entrée et de sortie en cas d'absence d'un professeur

En cas d'absence d'un professeur, seuls les élèves pouvant justifier d'une autorisation écrite de leurs parents ou de leur représentant légal pourront arriver plus tard au lycée ou pourront quitter plus tôt que d'habitude.

3 / Elève majeur.

Les parents signeront toutes les autorisations ou autoriseront, par lettre adressée au censeur, leur fils ou fille majeur(e) à signer seul(e) ses autorisations.